

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 décembre 2010

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2010 - (n° 2944)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 158

présenté par
M. Carrez-----
ARTICLE 32

À la fin de l'alinéa 47, substituer aux mots :

« contenus dans le »,

les mots :

« énoncés au ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.